

## RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES 2026

Floridienne a tenu son assemblée générale des actionnaires à Waterloo le mardi 2 juin 2026 et a voté les résolutions suivantes :

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025.
- La mise en paiement au titre de l'exercice 2025 d'un dividende brut de EUR 0,30 par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit EUR 2.936.268,00. Le dividende sera payable à partir du 17 juillet 2026 à la Banque Degroof Petercam, rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles.
- Le rapport de rémunération.
- La décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.
- La décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.
- La politique de rémunération pour la période 2026 – 2030 disponible sur le site internet [www.floridienne.be](http://www.floridienne.be).
- L'annulation de 9.420 actions propres acquises par la société et l'adaptation des statuts correspondantes.

Les détails des votes sont désormais disponibles sur le site web de Floridienne dans la section [Investor relations](#).

### Calendrier des dividendes

- 13 juillet 2026 : Cotation ex-dividende
- 14 juillet 2026 : Date d'enregistrement (actions dématérialisées)
- 17 juillet 2026 : Paiement

\*\*\*\*\*

### Contacts :

**Marc Blanpain, Président**

**Gaëtan Waucquez, CEO**

**FLORIDIENNE** est un groupe industriel belge coté à la Bourse Euronext Bruxelles qui occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Ses activités se concentrent sur trois secteurs : les Sciences du vivant, l'Alimentation festive et le Recyclage.